



JUVIGNY

Réf. : PV 2023-12

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10

Date de convocation du conseil municipal : 09 novembre 2023

Présents : Denis MAIRE, Catherine FRAISEAU, Sylvain COLLIAT, Rudi RIFFART, Pascale GUIGONNAT, Emilie CLERC-ROGUET, Alexandre GROBEL, Angélique MORAND, Raphaël SPINELLI, Claudette DUBOIS.

Absents excusés : Cédric COMMARD, Christelle FOREST, Marie-Noëlle SAPIN, Pascale VULLO, Dominique RYCKEBOER.

Procuration : Néant

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Raphaël SPINELLI a été désigné secrétaire de séance

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 SEPTEMBRE

Approuvé à l'unanimité

3. DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Néant

4. DELIBERATIONS

4.1 Budget 2023- Décision modificative n°1

Consécutivement à l'acquisition des parcelles « Le Sorbier » A 1418 et A 1138, portées par l'EPF, pour la réalisation de l'extension des équipements publics, il convient de régulariser les opérations patrimoniales déjà réglées à l'EPF.

Les opérations suivantes sont nécessaires :

Transfert des écritures du portage en acquisition de terrain

Chapitre	Article	Dépenses	Recettes
041 Opérations patrimoniales	2111 Terrain nu	416 363,39	
041 Opérations patrimoniales	27638 Créances sur autres établissements publics		416 363,39

De plus, afin d'informer le conseil municipal des dépenses engagées pour le projet d'extension des équipements publics et du projet la Savoie, les écritures comptables vont être imputées au chapitre 74 pour les équipements publics et 73 pour la Savoie.



Réf.: PV 2023-12

JUVIGNY

Il convient donc d'alimenter ces 2 chapitres afin de régulariser les factures relatives à ces projets et déjà réglées sur le budget 2023 mais également procéder au paiement du solde de l'acquisition du terrain « Le Sorbier ».

Par ailleurs, conformément à la délibération n° DEL-2022-54 du 11 octobre 2022 instaurant le reversement à la communauté d'agglomération de 50% des recettes perçues de la Taxe d'Aménagement sur les ZAE et considérant que la commune a reçu 13 706.10€ au titre du permis de construire déposé par la SCI Juvigny Développement Produits, il convient de reverser 6 853.05€ à Annemasse Agglo.

Les opérations suivantes sont nécessaires :

Chapitre	Article	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
21 Immobilisations Corporelles	212- 21 Agencement de terrain	- 162 000,00	
23 Immobilisations en cours	231-23 Immobilisation corporelles en cours	- 315 000,00	
Chapitre 73	203- 20 - 73 études 212- 21 -73 Agencement de terrain	35 000,00 135 000,00	
Chapitre 74	203-20 -74 études 2111-21 -74 terrains nus	10 000,00 290 000,00	
10 Dotations fonds divers et réserves	10226 Taxe d'Aménagement	7 000.00	

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la décision budgétaire modificative présentée.

4.2 Signature de la convention service mutualisé Police

Monsieur le Maire rappelle que le service de Police Municipale Intercommunale est mutualisé depuis le 1^{er} janvier 2008 entre les 6 communes des Voirons (Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly et Saint-Cergues).

Monsieur le Maire précise qu'il a été apporté les modifications suivantes liées à l'évolution du service et en prenant en compte l'avenant n°1 acté en fin d'année dernière/début de cette année :

- Article 4 : personnel mis à disposition :
 - agents actifs au nombre de 7,
 - 30 % temps de secrétariat.
- Article 6 : conditions de remboursement :
 - Prise en compte de l'actualisation du coefficient de charge à 1.29 (au lieu de 1.24),
 - Actualisation du coefficient de charges tous les ans avec une régularisation intervenant sur l'année N+1.

La convention en cours, signée pour trois ans vient à échéance au 31 décembre 2023. Ce système de mutualisation ayant donné satisfaction car permettant notamment à ces communes



JUVIGNY

de se doter d'un service structuré et équipé en matériel à un coût maîtrisé, il convient de renouveler pour 3 ans cette mise à disposition de service.

Monsieur le Maire présente le projet de convention pour les années 2024 à 2026.

Monsieur le Maire rappelle que le montant des attributions de compensations était calculé sur la base de la masse salariale à laquelle il était appliqué un coefficient de 1.24 pour les charges de structures. A présent, il a été décidé d'imputer les charges au réel. L'augmentation du coefficient est dû en partie au paiement des travaux réalisés sur le nouveau bâtiment accueillant le service.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition du service de Police Municipale Intercommunale auprès de la commune de Juvigny pour les années 2024 à 2026
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention.

4.3 Signature d'une convention : transfert de gestion du domaine public- Parking La Renfile.

Monsieur le Maire rappelle que Le Département de la Haute-Savoie est propriétaire de la parcelle cadastrée A n°186, d'une superficie d'environ 300m², située le long de la Route Départementale n°15, sur le territoire de la commune de JUVIGNY.

Il s'agit d'une parcelle en nature de terre, non artificialisée, à usage de parking public de proximité.

Historiquement, cette parcelle avait été acquise par le Département afin de réaliser un élargissement de la bande de roulement de la Route Départementale n°15. L'ancienne douane de la Renfile, située sur cette parcelle, avait fait l'objet d'une démolition dans le cadre de ce projet routier.

Depuis, l'usage et l'entretien de cette parcelle ont été délégués à la commune de JUVIGNY. En revanche, la gestion de cette parcelle n'a jamais été régularisée juridiquement.

Récemment, la commune de JUVIGNY a sollicité l'autorisation du Département de réaliser des places de stationnement aménagées. En effet, ce parking est situé à proximité du secteur dit des « Curtines », hameau dense avec un déficit de stationnements, mais également à proximité de la frontière avec la Suisse et permet le stationnement des frontaliers qui pratiquent le covoiturage.

Afin de régulariser la situation et de faire perdurer l'affectation sur la parcelle, il a été convenu de conclure une convention de transfert de gestion de ce terrain au profit de la Commune.

Cette convention aurait pour objet de déterminer les conditions techniques, administratives et financières du transfert de gestion du terrain relevant du domaine public du Département auprès de la Commune. Ce transfert de gestion ne serait ni translatif de propriété ni constitutif de droits réels au profit de la Commune ou de ses ayant-droits

La convention est accordée à titre gratuit et pour une durée de 10 ans.

Monsieur le Maire présente le projet de convention.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention de transfert de gestion du domaine public du département à la commune de Juvigny,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention.



Réf. : PV 2023-12

JUVIGNY

4.4 Délibération portant sur le recensement de la population-Recrutement des agents recenseurs et modalités de rémunération.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément au décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 à l'arrêté du 5 août 2003, du 3 juin 2021 et du 15 octobre 2023, le recensement de la population se déroulera du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

Compte tenu du territoire de la commune et pour assurer la collecte des informations, il y a lieu de procéder au recrutement de deux agents recenseurs pour un besoin occasionnel, en tant que vacataires. Il y a également lieu d'arrêter les modalités de rémunération de ces agents.

Après avoir exposé les modalités du déroulement de ce recensement, Monsieur le Maire propose de fixer leur rémunération brute comme suit :

- Bulletins individuels	1.90 €
- Feuilles de logement	1.30 €
- 1/2 Journée de Formation	40.00 €
- Tournée de reconnaissance	60.00 €
- Forfait frais de déplacement et de téléphone	150.00 €
- Prime de bonne finition (de 0 à 100 %)	200.00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE DECIDER** de recruter 2 postes d'agents recenseurs pour la campagne de recensement de la population 2024,
- **D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** aux modalités de rémunération telles que définies ci-dessus,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de pourvoir ces postes,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents recenseurs seront inscrits au budget primitif 2024.

Mme FRAISEAU indique à l'ensemble du conseil municipal que la dotation forfaitaire versée par l'état à la commune pour la réalisation de ce recensement s'élève à 1 206,00€

4.5 Délibération portant sur la demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)- Projet d'extension des équipements publics- Salle périscolaire et polyvalente.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal que nous sommes dans l'attente de la décision du conseil d'Etat concernant la recevabilité de la demande des requérants à l'encontre du permis de construire « La Savoie ». Dans le cas d'une décision favorable pour le pétitionnaire et la commune, le permis sera alors purgé. Dans cette hypothèse, la commune pourrait commencer la construction de l'extension des équipements publics. Par conséquent, il convient de demander la subvention au titre de la DETR 2024.

Vu la délibération DEL-2018-44 du 13 novembre 2018 portant sur l'organisation du concours du projet d'extension des équipements publics et sur la composition du jury,

Vu la délibération DEL-2019-03 du 15 janvier 2019 portant sur l'approbation de l'enveloppe financière prévisionnelle pour le projet d'extension des équipements publics,

Vu la délibération DEL-2019-54 du 17 décembre 2019 portant attribution du marché de Maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension des équipements publics,

Vu la délibération DEL-2020-46 du 8 septembre 2020 portant sur la demande de subvention au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS) pour le projet d'extension des équipements publics.



JUVIGNY

Réf. : PV 2023-12

Il convient d'accompagner le nouveau quartier « La Savoie » et l'arrivée de nouveaux habitants par la réalisation d'une extension des équipements publics qui devront répondre à la fois à l'augmentation de l'effectif de l'école et à la fois à une mise aux normes d'un espace polyvalent (cantine, espaces d'accueil périscolaire et de mobilité, salle d'activités sportives), le tout pour un service de qualité.

Monsieur le maire informe l'assemblée que les projets d'extension des équipements publics sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

En effet, cette dotation d'équipement a pour objectif d'accompagner les collectivités rurales dans la mise en œuvre de projet d'investissement structurants au service de la population et du développement du territoire.

Le projet d'extension des bâtiments publics porte sur l'extension de l'école et la construction d'une salle périscolaire et polyvalente.

Cependant, au vu de la conjoncture actuelle et de la forte inflation, la commune a fait le choix de phaser ce projet en réalisant dans un premier temps la construction de la salle périscolaire et polyvalente dont la cantine, et dans un second temps le projet d'extension de l'école.

Le projet de construction de la salle périscolaire et polyvalente répond aux catégories d'opérations prioritaires pour l'année 2024 :

- La création, extension, réhabilitation de bâtiments et locaux liés à l'activité pédagogique et périscolaire,
- cantines scolaires,
- Centres et accueil de loisirs

De plus, les projets qui contribuent très directement aux objectifs de la stratégie régionale Eau-Air-Sol verront leur financement bonifié. La commune espère bénéficier de la certification bois des Alpes pour être éligible à cette bonification.

Le plan de financement est présenté ci-dessous :

Projet de construction de la salle périscolaire et polyvalente

DEPENSES		RESSOURCES		
Par nature	Montant HT	Par nature	Montant	%
Acquisitions foncières	490 412	Aides Publiques		
		-Etat : DETR	300 000	9 %
Travaux	2 547 907	-Conseil régional	30 000	1%
		-Conseil départemental (Plan Ruralité + CDAS : dont 200 000€ votés en attente)	600 000	18%
Autres dépenses		Autres Ressources		
-études	28 978			
-Frais de maîtrise d'œuvre	355 433	Autofinancement		
		-Fonds propres	1 160 694	34%
		-emprunts	1 294 536	38%
		-recettes (sur 5 ans)	37 500	1%
TOTAL	3 422 730	TOTAL	3 422 730	100%

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan de financement pour le projet de construction d'une salle périscolaire et polyvalente,



Réf. : PV 2023-12

JUVIGNY

- **DE SOLLICITER** une demande de subvention de 300 000 euros au titre de la DETR pour le projet de construction d'une salle périscolaire et polyvalente.

Mr le Maire rappelle que les recettes sur 5 ans indiquées dans la partie autofinancement correspondent à la location de la salle polyvalente (environ 15 fois par an et sur 5 ans). Mr Riffart complète en indiquant que sur la partie Fonds Propres, la somme de 480 000€ correspond à l'emprunt signé en 2020 et qui a permis de financer l'acquisition du terrain, une partie des frais de maîtrise d'œuvre, ainsi que des études.

Sur les 3 422 730 euros, à ce jour 800 000€ ont déjà été payés.

Pour estimer le montant de la subvention demandée, nous nous sommes basés sur le taux de 20% minimum accordé par l'état sur une dépense plafonnée à 1 million d'euros auquel il a été ajouté 10% pour la bonification bois des alpes.

La demande de subvention sera instruite courant mai par les services de l'Etat.

5. URBANISME :

Déclarations préalables :

DP 074145 23 H0023 déposée par Mr SOARES 135 route de Paconinges pour la construction d'une terrasse autour de sa piscine afin de se mettre en conformité.

Autres :

- Plusieurs remarques ont été formulées concernant la hauteur des maisons en cours de construction route de Paconinges sur la parcelle A 1330. Il a été convenu de faire passer l'instructeur urbaniste sur le chantier afin de réaliser un contrôle.
- Monsieur le Maire et Mme Fraiseau ont rencontré un promoteur souhaitant éventuellement proposer un nouveau projet de construction sur la parcelle A 1186 sise route des Curtines, sur laquelle un permis d'aménager avait été déposé par la société DOMIDEA.
Une orientation vers la construction d'un maximum de 7 logements leur a été signifiée.

6. EXAMEN DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJETS EN COURS

Travaux de démolition des bâtiments agricoles situés sur le tènement de la Savoie

Suite aux travaux de désamiantage, un examen visuel a été effectué après dépose, par un cabinet de contrôle, afin de s'assurer qu'il ne restait plus d'amiante sur le terrain. Dans la continuité, les travaux de démolition ont débuté le 14 novembre.

Zone Altéa : Suite à la constatation de rodéos survenant le week-end, par une vingtaine de motos dans les bois de Juvigny ainsi que sur la raquette de la zone Altéa, les élus se sont mobilisés avec l'aide de la gendarmerie pour faire cesser le trouble. Des travaux vont être engagés afin de bloquer l'accès à la raquette (dépôt de terre pour combler le passage à la barrière située devant l'entreprise Rion et mise en place de panneaux).

7. RÉUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Plan Mobilité 2025-2035.

- *Mobilité transfrontalière :* Afin d'améliorer la desserte de transports collectifs entre la France et la Suisse, mais également répondre à une demande des frontaliers, il va être proposé un service de transport à la demande « tpgFlex » desservant 6 points côté Suisse et 4 points côté France (Machilly, Saint-Cergues Gare, Juvigny chef-lieu, et Annemasse Gare). Trois véhicules assureront ce service, qui sera mis en place à compter de la fin décembre 2023.

- *Schéma cyclable :* Validation du tracé cyclable de la Viarhona :
Site propre en arrivant de Ville-la-Grand

JUVIGNY

Par ailleurs il a été identifié des points de passage cyclable entre la France et la Suisse, à hauteur de la Vy des chênes et de la renfile.

- *Plan de Mobilité 2025-2035* : Approuvé en 2014 le Plan de Déplacement Urbain doit faire l'objet d'une révision légale au bout de 10 ans. Pour ce faire, Annemasse agglo a engagé la révision de son Plan de Déplacement Urbain (PDU) en Plan De Mobilité (PDM) pour l'échéance 2025-2035. Ce nouveau document va permettre de programmer les projets de mobilité sur les 10 prochaines années et d'y inclure les services de Transports de Bus ainsi que ceux du Tram. Une réunion publique est prévue jeudi 16 novembre à Saint-Cergues et un séminaire à destination des élus est organisé le 25 novembre.
- Après étude, on peut constater que le déplacement des pendulaires ne représente que 24% du trafic cependant ces flux sont les plus impactant puisque le trafic est dense sur un laps de temps limité.

A ce jour, l'équipe est composée de 4 agents et du chef de brigade, sur un effectif total de 7 personnes. Les recrutements sont toujours en cours. En ce qui concerne la brigade de gendarmerie de Reignier, l'équipe est au complet.

Par ailleurs, Monsieur le Président de la République a annoncé la création de 3 nouvelles brigades en Haute Savoie cependant, le territoire de Cranves-Sales n'a pas été retenu. Au vu de la hausse démographique et du contexte actuel, un courrier a été envoyé par le Président d'Annemasse-Agglomération au ministère afin de leur demander de réétudier les possibilités sur le territoire.

La majeure partie des interventions de la Gendarmerie portent sur des violences intra-familiales, des cambriolages depuis le changement d'heure, et sur des vols dans les cimetières ainsi que des vols de cuivre.

Dans le cadre du schéma directeur des déchets, une action concerne le ramassage des ordures ménagères en conteneurs collectifs. Sur Juvigny, les travaux relatifs à l'implantation de ces conteneurs sont prévus courant juin 2024 pour une bascule du ramassage durant le 3ème trimestre 2024.

Une campagne de communication est prévue durant le premier trimestre 2024 et sera suivie d'une réunion publique.

Pour rappel les emplacements identifiés sont : route de Cabouet pour desservir le haut de la Plantaz, Trélavilla, le haut du secteur des Curtines, le stade en attente de l'emplacement sur le tènement de l'extension des équipements publics, la Savoie et chez les Gay.

Un Copil s'est tenu le 08 novembre à Genève durant lequel ont été abordés les thèmes de la vitesse sur les routes, l'ouverture de la Gare de Mornex (Pas de l'échelle) et la mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Service sur l'autoroute.

L'effectif scolaire cette année est de 47 élèves. 23 enfants fréquentent la classe d'Emilie et 24 la classe de Ludovic. Selon les données que possède le directeur de l'école, l'effectif devrait être en baisse l'an prochain.

Des évaluations nationales ont eu lieu en ce début d'année pour les enfants du CP, CE1 et CM1. Les résultats sont très satisfaisants et particulièrement pour le CM1.

Un programme national de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire a été lancé par le ministère pour tous les élèves à partir du CE2. Deux heures de temps scolaire ont été consacrées à l'explication de la démarche et ses objectifs. Ensuite les élèves se sont vu proposer de remplir une grille d'auto-évaluation.



Réf. : PV 2023-12

JUVIGNY

Le projet de classe du Maître porte cette année sur la photographie. Des ateliers avec l'intervention d'un professionnel vont être mis en place et donneront lieu à une exposition photo dans le village fin janvier.

Le SM3A a proposé d'animer un atelier portant sur les risques d'inondation du Foron. L'activité devrait avoir lieu courant janvier.

Par ailleurs les élèves participeront également à la semaine de l'environnement qui se déroule courant avril.

Inspection de la PMI

Suite à la réintégration en 2021 des enfants scolarisés en classe de maternelle, un contrôle devait être effectué par la PMI afin de s'assurer que nos locaux étaient adaptés aux tous petits.

Suite à ce contrôle les prescriptions suivantes ont été émises : sécuriser les vitres de la salle communale par la pose d'un film afin d'éviter les bris de glace, pose d'anti-pinces doigts aux portes de l'école ainsi que de la salle communale, pose d'entre bailleurs aux fenêtres de la salle, pose d'une barrière interdisant l'accès à la cuisine, surélévation du muret situé à côté du portail de la cour de l'école, possession d'un registre des risques professionnels.

8. QUESTIONS DIVERSES

Madame Guignonat signale que les panneaux signalétiques d'interdiction d'accès au chef-lieu portent à confusion. Il est donc envisagé de réétudier les termes de l'écriteau.

Fin de la séance : 23h15

Prochain conseil : le 12 décembre 2023

La secrétaire de séance,

Raphaël SPINELLI

Le Maire,

Denis MAIRE